

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 2 (1914)
Heft: 6

Endseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PUBLICATIONS DE LA MAISON FRAGNIÈRE FRÈRES

M. BESSON : Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion, et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI^e siècle, 1906, grand in 8^o épuisé.

— **Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne sous la domination franque**, 1908, gd in-8^o épuisé.

— **Revue Charlemagne**, consacrée à l'archéologie et à l'histoire du haut moyen âge (illustrée) in-8^o. Années 1911 et 1912, par année Fr. 10.—

— **L'Art Barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne.** (Ouvrage couronné par l'Institut) 1909, gd in-4^o richement illustré » 20.—

— **Antiquités du Valais** (Ve—Xe siècles) 1910, gd in-4^o (Edition de grand luxe richement illustrée). » 40.—

— **MONASTERIUM ACAUNENSE**, Etudes critiques sur les origines de l'abbaye de St-Maurice en Valais, 1913, gd in 8^o » 8.—

ANNALES FRIBOURGEOISES, Revue fribourgeoise d'histoire, d'art et d'archéologie, 6 fascicules par an formant un volume d'environ 300 pages (illustré).

Abonnement annuel » 4.80

Etranger . . » 5.—

E. DEVAUD : Précis de méthodologie générale » —.80

E. de VEVEY et Ant. Berset : Botanique agricole. Manuel de botanique spécialement à l'usage des agriculteurs . . . » 3.80

Banque de l'Etat de Fribourg

Agences :

BULLE, CHATEL-ST-DENIS, COUSSET, ESTAVAYER, MORAT, ROMONT ET TAVEL

Capital versé: 30 millions

GARANTIE DE L'ÉTAT

AGENCE DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Ouverture de crédits avec hypothèque, nantissement, gage du bétail, etc.

Paiement et émission de chèques, mandats, lettres de crédit.

Change de monnaies étrangères.

Exécution d'ordres de bourse et placements de capitaux.

Gérance de fortunes et renseignements.

Encaissement de coupons et de titres remboursables.

Dépôts ouverts de titres avec contrôle de tirages.

Souscription aux émissions.

Location de casiers dans ses coffres-forts (Safes construits par la maison

Fichet de Paris), à partir de 3 fr. par trimestre et de 7 fr. par an.

Comptes courants créanciers, à vue à $3\frac{1}{2}\%$.

Comptes courants créanciers, à échéance fixe, taux à convenir.

Obligations à terme $4\frac{1}{2}\%$ de 1 à 3 ans

nominatives ou au porteur avec coupons semestriels ou annuels payables
auprès de toutes nos agences et de toutes les banques cantonales suisses.

La Banque de l'Etat, à Fribourg et ses Agences, reçoit les **dépôts en
carnet d'épargne** à partir de 1 fr. à $4\frac{1}{4}\%$ pour n'importe quel montant;

Tirelires gratuites pour dépôts à partir de 3 fr.

Les versements peuvent se faire **sans frais** sur compte de chèques
postaux **N° 49 II. a**, dans tous les bureaux de poste.
